

## DISCOURS SUR LE BUDGET 2020

Chers Dionysiennes et Dionysiens,

**PRÉAMBULE** : Pour le dépôt de notre Plan Triennal d'Immobilisations (PTI) et de ce troisième budget du mandat en cours, les membres du conseil ainsi que la direction générale et son équipe ont investi de nombreuses heures de travail afin que celui-ci reflète parfaitement les orientations et priorités que le conseil s'est données. Je tiens sincèrement à tous les remercier pour ce travail phénoménal. Sachez que cet exercice fastidieux est toujours réalisé avec l'objectif de **mettre au premier plan de nos décisions et orientations, l'intérêt des Dionysiennes et des Dionysiens**. Cet exercice est aussi réalisé avec le souci d'accroître notre efficacité et pouvoir ainsi augmenter notre capacité à assurer des services de qualité aux citoyens et à faire face aux exigences grandissantes des instances régionales, provinciales et fédérales.

Cette année, nous devons composer en plus avec un nouveau rôle d'évaluation et comme nous l'avions pressenti ce nouveau rôle représente une augmentation extrêmement importante de notre valeur foncière uniformisée, soit une augmentation globale de 30.63%. Cette augmentation de valeur foncière se répartit de la manière suivante : la valeur des propriétés agricoles a augmenté de 68.01% et celle des autres catégories de propriétés de 12.61%. Dans ce contexte, nous avons comme grand défi d'atteindre le plus possible **une équité pour toutes les catégories de citoyens desservis**. C'est donc avec cet objectif prioritaire que de nombreux scénarios ont été analysés avant d'en arriver au scénario retenu pour notre budget 2020 et pour notre règlement de taxation.

**PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)** : Tout d'abord, nous vous présentons notre plan triennal d'immobilisations. Comme son nom l'indique, ce plan présente les investissements en immobilisation planifiés pour les trois prochaines années, soit 2020, 2021 et 2022. Dans notre plan d'immobilisations, nous prévoyons des investissements importants à la voirie, dans nos bâtiments existants ainsi que dans nos infrastructures sportives et communautaires. Nous avons de plus, prévus des investissements pour une mise à niveau de certains équipements requis pour le service de sécurité incendie. La majorité de ces investissements seront financés par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ou avec diverses autres subventions provinciales et fédérales. Pour compléter ces revenus de sources externes, nous devons faire appel à des règlements d'emprunts qui seront appliqués à l'ensemble de la population. Il est à noter que les règlements d'emprunts conclus en 2020 se retrouveront sur les comptes de taxes uniquement à partir de 2021. Le détail de tous ces investissements et du mode de financement prévu ainsi que l'échéancier de réalisation est présenté ci-après.

IMMOBILISATIONS	ANNÉE / MONTANTS			FINANCEMENT PRÉVUS
	2020	2021	2022	
<b>VOIRIE :</b>				
Réfection 4 <sup>e</sup> rang Ouest	650 000 \$			TECQ et emprunt
Réfection rue du Domaine	1 600 000 \$			TECQ et emprunt
Réfection ponceau route Goddu	50 000 \$			TECQ et emprunt
Réfection rues St-Charles et St-Laurent		800 000 \$		Subvention et emprunt
Réfection pavage 4 <sup>e</sup> rang Est			500 000 \$	Emprunt
Aménagement rue St-Thomas côté parc (zone sans circulation)			50 000 \$	Investissement - budget
Borne électrique de recharge pour véhicule	15 000 \$			Investissement – budget
				Investissement – budget
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS :</b>				
Réfection de la toiture du bureau municipal (129 Yamaska)		130 000 \$		Emprunt
Démolition 560 des Patriotes + construction nouveau garage mun.			600 000 \$	Emprunt
<b>INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES :</b>				
Nouveau chalet des loisirs et mise à niveau installations sportives		2 750 000 \$		Subvention et emprunt
Centre communautaire		3 500 000 \$		Subvention et emprunt
<b>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :</b>				

Remplacement équipement respiratoire			115 000 \$	Emprunt
Remplacement camion de service (#818) datant de 1972			250 000 \$	Emprunt
Mise à niveau camion incendie (#218)			50 000 \$	Emprunt
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR LES 3 ANNÉES :</b>	<b>2 315 000 \$</b>	<b>7 180 000 \$</b>	<b>1 565 000 \$</b>	<b>Grand Total : 11 060 000 \$</b>
<b>Total des investissements payés par des subventions</b>	1 209 823 \$	4 742 875 \$	0 \$	Tot. subventions : 5 952 698 \$
<b>Total des investissements payés par la municipalité</b>	1 105 177 \$	2 437 125 \$	1 565 000 \$	Tot.municip. : 5 107 302 \$

**PRÉSENTATION DU BUDGET** : Comme la loi l'exige, c'est un budget équilibré qui a été déposé à la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2019, soit avec des dépenses totalisant la somme de 4 185 889 \$ et des revenus du même montant. Il est à noter qu'à compter de 2020, la taxation d'eau sera facturée et perçue par la municipalité. Cela vient augmenter artificiellement le montant total de notre budget. C'est en effet une somme de 879 439 \$ qui s'ajoute tant dans nos revenus que dans nos dépenses. Ce budget représente une augmentation de 4,18% comparativement au budget de l'année 2019 qui s'explique entre autres par divers éléments pour ne nommer que ceux qui suivent:

- Augmentation substantielle du coût pour le déneigement;
- Augmentation du coût du transport adapté;
- Hausse des coûts de la Sécurité publique (Sûreté du Québec et visites préventives incendie);
- Prévision de 40 000 \$ de service d'ingénierie pour les divers projets en voirie et en infrastructures;
- Dépenses de fonctionnement pour un bâtiment supplémentaire;
- Finalisation de la refonte du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);
- Étude de fluidité dans le périmètre urbain;
- Aide au développement de projets : politique familiale; politique MADA (Municipalité Amie Des Aînés); mandat Centre de la Nature;
- Collecte additionnelle de branches.

**Rémunération des élu(e)s** : L'an dernier nous avons augmenté nos salaires afin de les ramener à un niveau comparable à la région. Cette année nos salaires se verront seulement indexés au coût de la vie, soit en fonction de l'Indice du Prix à la Consommation (IPC) qui se situe à 1.9%.

**Rémunération du personnel** : Le salaire de l'ensemble du personnel sera augmenté en fonction de leur contrat de travail ou de l'indice du Prix à la Consommation (IPC) de 1.9% selon leur situation.

**Voirie et infrastructures** : Dans ce poste budgétaire, nous avons maintenu pour 2020 une dépense d'asphaltage de 100 000 \$ en plus des investissements importants annoncés précédemment dans notre plan triennal d'immobilisations qui totalisent 2 315 000 \$ et dont 52.26% seront couverts par la TECQ (Taxe sur l'essence et la contribution du Québec), soit 1 209 823\$. Il est à noter que le remplacement de nos luminaires pour un système au DEL se retrouve dans notre année financière 2019, mais sera réalisé en 2020.

**Projets** : Pour 2020, tel que présenté ci-haut, des projets d'investissements importants seront réalisés en voirie. Il faut se rappeler qu'en 2019, lors de la période de dégel, nous avons eu la très mauvaise surprise de constater des problèmes importants sur la rue du Domaine. À la suite d'expertises professionnelles, nous avons eu la confirmation que c'est l'entièreté de cette rue qui doit être refaite et ces travaux majeurs ont dû être priorisés pour 2020. De plus, toujours au niveau de la voirie, il y a un important ponceau sur la route Goddu qui doit également être refait en 2020. Pour d'autres projets d'immobilisation planifiés pour 2021, nous avons dû dès l'automne 2019, enclencher un travail laborieux de préparation. Le premier consiste à présenter un projet de mise à niveau de toutes nos installations sportives et récréatives situées au Parc des loisirs. Un programme de subvention est actuellement ouvert couvrant jusqu'à 66% des dépenses admissibles et pour lequel nous déposerons une demande dans les prochaines semaines. En plus de la mise à niveau de nos installations, le projet déposé inclura également le remplacement du chalet des loisirs actuel. Un autre programme de

subvention devrait sortir sous peu visant cette fois-ci des projets d'infrastructures communautaires. Ce type de programme de subvention qui devrait aussi couvrir nous l'espérons 66% des dépenses, ne se présente pas souvent et il pourrait ne pas revenir avant plusieurs années. Nous souhaitons donc y déposer un projet de centre communautaire que nous vous présenterons lors de rencontres d'informations publiques auxquelles vous serez invités à participer dans les prochaines semaines.

**Développement économique et participation citoyenne :** L'an dernier nous avons annoncé deux enveloppes de 10 000\$ chacune, pour des initiatives citoyennes et pour des initiatives en lien avec le développement touristique. Toutefois, pour différentes raisons, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'appels de projets en 2019. Ces deux programmes ont été maintenus pour 2020 et nous comptons cette année faire les appels de projets pour des initiatives locales avec deux enveloppes de 10 000 \$ chacune.

**Taxation et conclusion :** Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, l'arrivée d'un nouveau rôle d'évaluation amène des impacts importants sur la taxation. L'année d'un nouveau rôle d'évaluation nous ouvre la porte pour considérer différentes options en vue d'atteindre un meilleur équilibre entre nos différentes catégories d'immeubles et nous permettre une plus grande équité entre toutes les catégories de citoyens desservis. Avec cet objectif prioritaire, nous avons analysé de nombreux scénarios pour en arriver au scénario retenu pour notre règlement de taxation de l'année 2020.

Tout d'abord voici le détail de l'évolution de l'évaluation foncière entre 2019 et 2020 :

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	2019		2020		VARIATION VALEUR FONCIÈRE
	VALEUR FONCIÈRE	% DU TOTAL	VALEUR FONCIÈRE	% DU TOTAL	
Agricole	120 773 700 \$	32.53%	202 912 000 \$	41.44%	68.01%
Autres (résidentiels, industriels, terrains, etc.)	250 533 300 \$	67.47%	282 117 100 \$	58.16%	12.61%
<b>TOTAL</b>	<b>371 307 000 \$</b>	<b>100%</b>	<b>485 029 100 \$</b>	<b>100%</b>	<b>30.63%</b>

Depuis quelques années il devient de plus en plus courant que les municipalités ayant un fort pourcentage d'immeubles agricoles appliquent le principe de taux variés pour leurs principales catégories d'immeubles. Une étude comparative nous a également permis de constater que de nombreuses municipalités agricoles de la région appliquent maintenant ce principe. Toutefois, la loi ne permet pas aux municipalités d'avoir un écart de plus de 33% entre le taux de taxation agricole et le taux de taxation résidentiel. Dans les nombreux scénarios analysés, nous avons donc considéré cette option avec des écarts différents.

À la lumière de tous les scénarios analysés, nous avons, pour l'année 2020, choisi d'appliquer un taux varié pour les immeubles agricoles, inférieur de 28% du taux des autres immeubles. Cette formule nous est apparue la plus équitable pour toutes nos catégories d'immeubles. Voici une illustration du partage avec cet écart de 28% :

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	2020	Taux de taxe générale		% PAR CATÉGORIE D'IMMEUBLES
		2019	2020	
Agricole	712 688 \$	.5217	.3512	34.12%
Autres	1 376 223 \$	.5217	.4878	65.88%
<b>Total</b>	<b>2 088 911 \$</b>			<b>100%</b>

Voici maintenant la tarification et les taux de taxations pour tous les services additionnels :

SERVICE	2019	2020	\$ VARIATION	% VARIATION
Service de la dette	.05353 \$	.04175 \$	-0.01178 \$	-22.00%
Épuration	393.32 \$	387.00 \$	-6.32 \$	-01.61%
Vidange des fosses septiques	75.00 \$	94.00 \$	19.00 \$	25.33%
Gestion des matières résiduelles				
Ordures :	164.00 \$	124.50 \$	-39.50 \$	-24.09%
Recyclage :	0.00 \$	4.85 \$	4.85 \$	100.00%
Organique :	52.30 \$	126.92 \$	73.62 \$	142.68%
Total matières résiduelles :	216.30 \$	256.27 \$	39.97 \$	18.48%
Taxe d'eau	Informations à venir en janvier – aucune variation prévue			

Enfin, de façon plus concrète, voici l'impact de ces nouveaux taux pour une résidence moyenne dans le périmètre urbain et hors périmètre urbain :

RÉSIDENCE MOYENNE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN				
	2019	2020	\$ VARIATION	% VARIATION
Valeur de la maison moyenne	256 532 \$	272 497 \$		
Taxes sur la valeur foncière	1 475.65 \$	1 443.01 \$		
Tarification assainissement	393.32 \$	387.00 \$		
Tarification matières résiduelles :				
Ordures :	164.00 \$	124.50 \$		
Recyclage :	0.00 \$	4.85 \$		
Organique :	52.30 \$	126.92 \$		
Taxe d'eau	Informations à venir en janvier – aucune variation prévue			
<b>TOTAL</b>	<b>2 085.27 \$</b>	<b>2 086.28 \$</b>	<b>1.01 \$</b>	<b>0 %</b>
RÉSIDENCE MOYENNE HORS PÉRIMÈTRE URBAIN				
	2019	2020	\$ VARIATION	% VARIATION
Valeur de la maison moyenne	256 532 \$	272 497 \$		
Taxes sur la valeur foncière	1 475.65 \$	1 443.01 \$		
Vidange de fosses septiques	75.00 \$	94.00 \$		
Tarification matières résiduelles :				
Ordures :	164.00 \$	124.50 \$		
Recyclage :	0.00 \$	4.85 \$		
Organique :	52.30 \$	126.92 \$		
Taxe d'eau	Informations à venir en janvier – aucune variation prévue			
<b>TOTAL</b>	<b>1 766.95 \$</b>	<b>1 793.28 \$</b>	<b>26.33 \$</b>	<b>1.49%</b>

Il est à noter que le projet de règlement de taxation illustrant ces différents taux sera déposé à la séance du conseil du 13 janvier 2020 pour être adopté à la séance du 3 février 2020.

En terminant, nous vous rappelons que cet exercice a été fait avec la ferme volonté de trouver **le meilleur équilibre et la plus grande équité pour toutes nos catégories d'immeubles**. Nous avons également voulu être fidèles et cohérents avec la planification stratégique que nous avons déposée en 2019.

**Nous souhaitons que cette nouvelle décennie que nous entreprenons avec l'année 2020 en soit une qui verra des réalisations qui contribueront à faire de Saint-Denis-sur-Richelieu une municipalité où les services et la qualité de vie feront la fierté des citoyennes et des citoyens.**

Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu